Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20261020-SUBJOUETS26-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation 15/10//2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Céline LEGENDRE. Vanessa DARCOURT. Pascal HINGANT. Julie BERTHELOT. Louis-Claude GICQUEL. Lydia GIRARD. Rodolphe GROUAZEL. Mathieu FAVREL.
Avaient donnés pouvoir : Pierrick CARFANTAN à Dominique PERCHE.
Étaient absents :
A été nommée secrétaire de séance : Céline LEGENDRE.

OBJET : SUBVENTION « JOUETS DE NOEL » ECOLE CAMART et BELLEC.

En 2025, la commune de Ruca avait attribué une subvention de 18,00 € par élève dans le cadre de l'action « jouets de noël » de l'école Camart et Bellec de Ruca.
Monsieur Le Maire propose, pour 2026, de reconduire l'attribution de cette subvention dans les mêmes conditions, à savoir un montant de 18,00 € par élève, soit un montant total de 828,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'attribution de la subvention « jouets de noël » de l'école Camart et Bellec pour l'année 2026 telle que définie ci-dessus, soit un montant total de 828,00 €.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires dans ce dossier.**

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

MAIRIE DE RUCA
Côtes d'Armor